



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement des Rivières

---

RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 182

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT À LA ZONE 21617RA**

---

**Avis de motion donné le 24 janvier 2017  
Adopté le 28 février 2017  
En vigueur le 8 mars 2017**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21617Ra, située approximativement à l'est du boulevard Pierre-Bertrand, au sud de la piste cyclable Corridor des Cheminots, à l'ouest du boulevard des Gradins et au nord de la rue du Griffon.*

*La zone 21615Ha est agrandie à même une partie de la zone 21617Ra afin d'appliquer à cette partie du territoire les normes de la zone 21615Ha.*

**RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 182**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT À LA ZONE 21617RA**

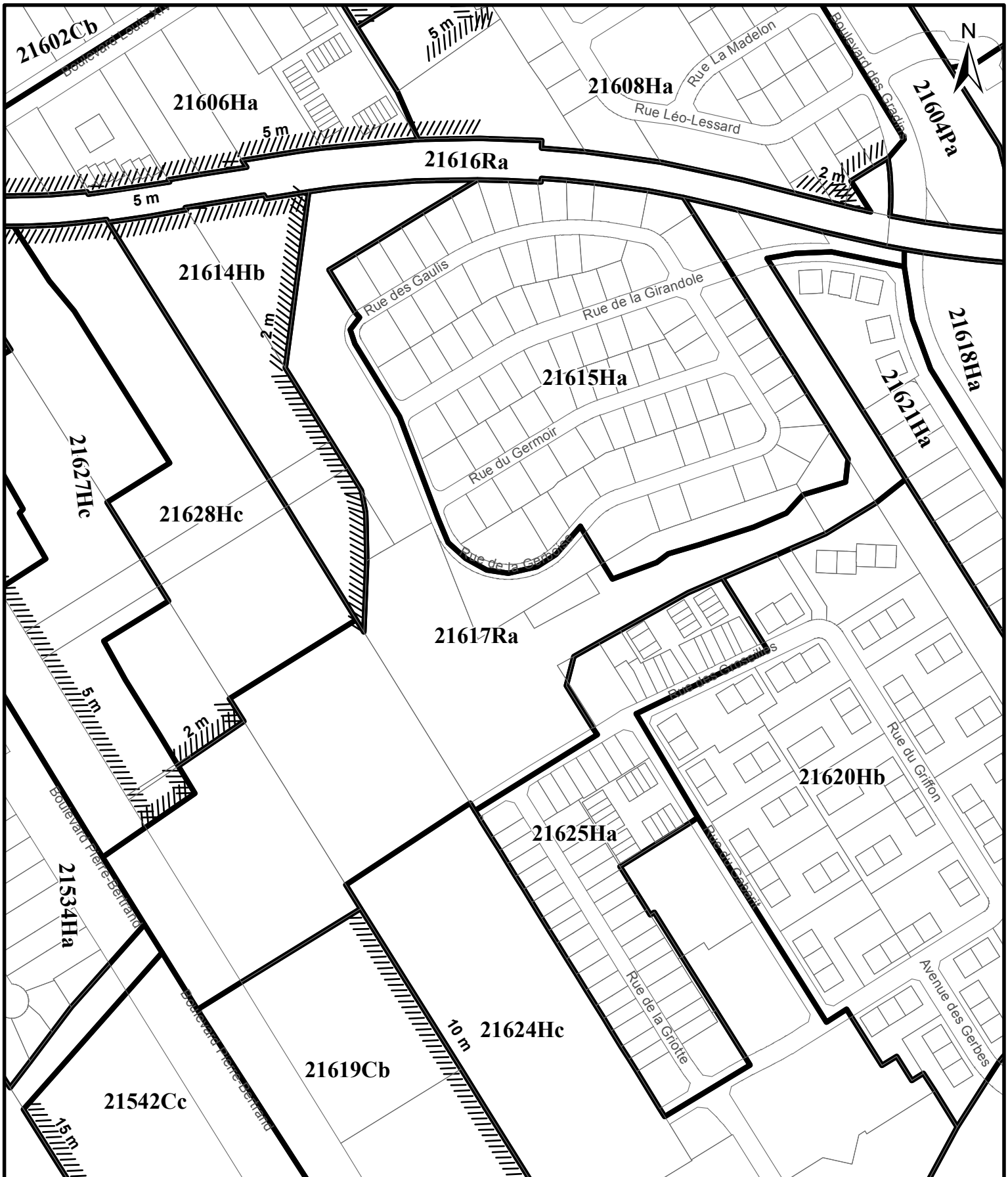
LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT  
DES RIVIÈRES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme*, R.C.A.2V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA2Q21Z01, par l'agrandissement de la zone 21615Ha à même une partie de la zone 21617Ra qui est réduite d'autant, tel qu'illustré au plan numéro RCA2VQ182A01 de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN NUMÉRO RCA2VQ182A01



SERVICE DE LA PLANIFICATION  
ET DE LA COORDINATION DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME  
ANNEXE I - ZONAGE  
EXTRAIT DU PLAN CA2Q21Z01

Date du plan : 2016-09-29  
No du règlement : R.C.A.2V.Q.182  
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA2VQ182A01  
Échelle : 1:4 000

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21617Ra, située approximativement à l'est du boulevard Pierre-Bertrand, au sud de la piste cyclable Corridor des Cheminots, à l'ouest du boulevard des Gradins et au nord de la rue du Griffon.*

*La zone 21615Ha est agrandie à même une partie de la zone 21617Ra afin d'appliquer à cette partie du territoire les normes de la zone 21615Ha.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*